

RAPPORT ANNUEL 2020

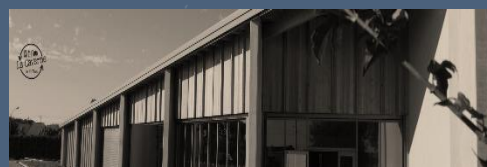
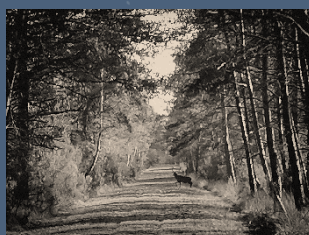
Sur le Service Public de Prévention et de
Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Service Environnement

Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan

Sommaire

- Situation pour l'année 2020
 - 1 Territoire desservi
 - 2 Prévention des déchets
 - 3 Collecte des déchets
 - 4 Collecte des déchets : bilan
 - 5 Traitement des déchets
 - 6 Refus de tri et performance
 - 7 Coûts
 - 8 Financements
- Autres actions
- Et pour le futur ?



Situation pour l'année 2020

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création.

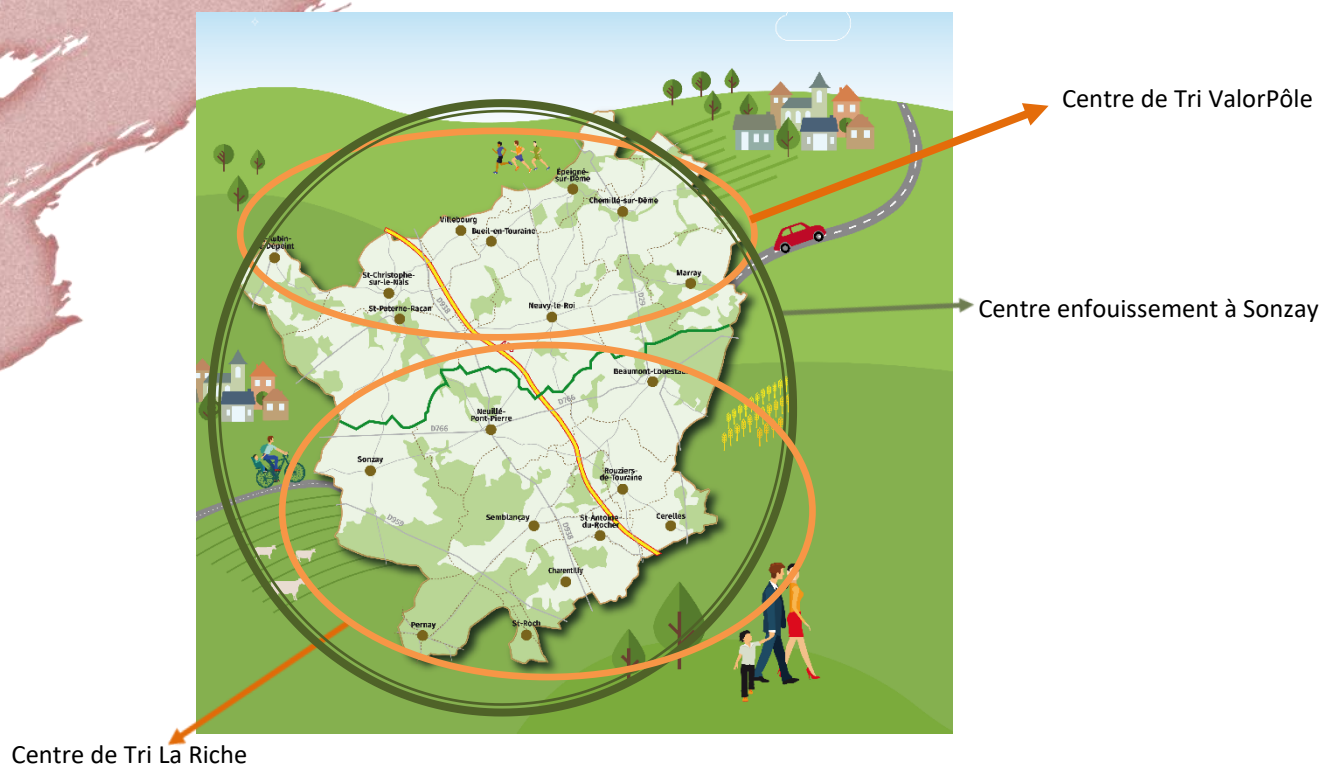
Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes de Gâtine Choissilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Gâtine Choissilles-Pays de Racan.

La Communauté de Communes de Gâtine Choissilles-Pays de Racan se compose de 19 communes et se situe au nord de la métropole tourangelle.

Avant le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes ne gérait les déchets que pour la partie ex-Gâtine Choissilles. L'ex-partie Pays de Racan était avant cette date gérée par le SMIOM de Couesmes. Ce syndicat, qui portait également la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur certaines communes de la CC Touraine Ouest Val de Loire, a été dissout au 31 décembre 2019. Les données techniques et financières du présent rapport concernent donc tout le territoire.

De fait, l'analyse comparative avec les tonnages des années antérieures a été rendue complexe pour cette année 2020. Les données techniques et statistiques récupérées auprès du SMIOM de Couesmes étant partielles ou comprenant les tonnages de communes de la CC Touraine Ouest Val de Loire.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



La dissolution du SMIOM de Couesmes a entraîné la reprise obligatoire par la Communauté de Communes de l'ensemble des contrats de prestation de service passés par le SMIOM de Couesmes. Ainsi la gestion technique et budgétaire est restée différenciée durant l'année 2020 entre les deux territoires fusionnés avec des prestataires différents pour de nombreuses prestations.

1.1.3 Territoire desservi en 2020

Les communes collectées par les prestataires sont :

Jour Habituel	Communes
Lundi	Cérelles, Pernay, St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais, St Roch
Mardi	Beaumont-Louestault (partie ouestault), Charentilly, Chemillé sur Dême, Epeigné sur Dême, Marray, Semblançay
Mercredi	St Antoine du Rocher, St Paterne Racan
Jeudi	Bueil en Touraine, Neuillé Pont Pierre, Neuvy le Roi, Sonzay, Villebourg, Ambillou
Vendredi	Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Rouziers de Touraine

Une convention permet de réaliser la prestation pour la commune d'Ambillou qui appartient à la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire (TOVAL).

1.2 Compétences et moyens

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création, elle se définit comme suit :

Déchets ménagers :

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ; Centre Tri'Tout et Centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ; promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source, sensibilisation scolaire et tout public.

Le Service Environnement :

Le Service Environnement et Voirie est composé d'une adjointe administrative et technique, une technicienne environnement/agenda 21 et d'un responsable de service.

Organisation (tournée, matériels, Centres Tri'Tout) :

Pour la partie Gâtine et sur Ambillou, la collecte des déchets ménagers est réalisée par deux camions bennes mono-compartmentées (1 pour les ordures ménagères et 1 pour la collecte sélective) depuis le 1er janvier 2019. Les collectes sont effectuées le même jour.

La collecte est exécutée par l'entreprise OURRY sur 5 jours, du lundi au vendredi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne un décalage d'un jour avec donc une collecte exceptionnelle le samedi. Chaque chauffeur est accompagné d'un ripeur.

Pour la partie Racan, la collecte des déchets ménagers est réalisée par 1 camion bi-compartmenté (une partie OM et l'autre CS) qui collecte le même jour les deux flux.

La collecte est exécutée par l'entreprise Suez sur 4 jours, du lundi au jeudi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne un décalage d'un jour avec une collecte exceptionnelle le vendredi. Le chauffeur est accompagné d'un ripeur.

Des sacs jaunes translucides sont fournis pour la collecte des emballages ménagers recyclables et les papiers. Ces sacs sont à retirer en mairie.

Depuis le 1er janvier 2020, la déchetterie de St Patern Racan est gérée par la Communauté de Communes. Désormais 3 centres Tri'Tout communautaires sont gérés en prestation de service, à la fois pour le bas de quai (location de benne, transport et traitement ou recyclage des matériaux) et pour le haut de quai (gardiennage et entretien).

L'exploitation a été confiée à l'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT.

Le transport en SEMI des déchets issus du Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher a été réalisé par SITM et Coutant jusqu'à septembre 2020. A partir du 1er octobre 2020, c'est la Société MAUFFREY qui a assuré le transport.

2. La prévention des déchets

Débutée en 2001, la distribution de composteur connaît un franc succès.

L'opération de distribution des bacs à ordures ménagères menée en 2013 a permis d'augmenter fortement le nombre de composteurs individuels distribués de 150 % par rapport à 2012. En 2019, 134 composteurs ont été alloués contre 102 en 2018. En 2020, 143 nouveaux composteurs ont été distribués.

Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320 l ou 800 l.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de Communes.

Le compostage, c'est la transformation de déchets organiques (composés à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.

C'est naturel, écologique, économique et très simple !

A la cuisine, je peux composter les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et son filtre, le thé, les restes de repas, le pain, les essuies tout...

Dans le jardin, je peux composter les tontes de pelouses, la taille des haies (de préférence après broyage), les feuilles, les fleurs fanées, les pieds de légumes, les mauvaises herbes...

Un compost mûr est homogène, sombre, odorant (humus forestier), grumeleux, fin et friable.

Il est bénéfique pour le sol et les plantes, apportant des éléments nutritifs et renforçant la vie biologique dans le sol !

On considère qu'environ **30% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 100 kg / habitant / an.**



Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables, et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.

En plus d'un composteur, les citoyens reçoivent un bio seau, pour transporter leurs déchets au composteur et un guide du compostage. Au total 1 558 foyers sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel.

La recyclerie








En novembre 2019, a été inaugurée la recyclerie « La caverne de Tri'Tout » directement installée sur le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher. Ce bâtiment de 450 m² permet à l'entreprise d'insertion Tri 37 de récupérer des objets, meubles ou matériaux pour les réparer, les détourner et les vendre sur le site.



3. La collecte des déchets

3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

	VERRE 	PAPIERS EMBALLAGES 	DECHETS VERTS 	ENCOMBRANTS 	TEXTILES 	DECHETS DANGEREUX 	CARTON 
CONTENANTS NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	80	1	3	3	17	3	3
TYPE DE CONTENANTS	COLONNES	BENNES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVEOLES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVEOLES EN DECHETTERIE	COLONNES	LOCAL VEROUILLE	BENNES EN DECHETTERIE
TONNAGE COLLECTE MENAGER	1014,11	58,54	2738,94	2403,02	74,043	85,237	244,64

Afin de limiter les transports et les coûts engendrés, la Communauté de Communes a décidé depuis 2013 de collecter le verre en Point d'Apport Volontaire (PAV).

80 Points d'Apports Volontaires (dont 3 pour Ambillou) sont disponibles sur le territoire.

8 colonnes à verre ont été achetées en 2015 afin d'en remplacer certaines, défectueuses.

A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte



3.2.1 Spécification de la collecte

Pour les ordures ménagères, les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

FOYER (Nbre de personnes)	BAC (Litres)
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
habitat collectif	au cas par cas

Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la Communauté de Communes sont collectées.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE + AMBILLOU

	OMR 	RECYCLABLES SACS 
POPULATION DESSERVIE	23 704	23 704
TONNAGE ANNUEL	3 967,78	1 110,10
DISTANCES PARCOURUES POUR LA COLLECTE	1 16 668 km/an	60 000 km/an
COULEUR DU BAC CONCERNE	Vert ou Noir	Jaune

Le mélange de la collecte sélective des deux flux alors distincts (emballages recyclables et papiers) a été rendu possible par l'acheminement du tri sélectif en 2013 au Centre de Tri Valorpôle 72 au Mans. Ce Centre de Tri, plus performant et plus automatisé permet de trier les déchets en mélange avant de les réexpédier vers les recycleurs. Depuis le 01 janvier 2017, les emballages recyclables de la partie Gâtine sont triés par l'entreprise COVED au Centre de Tri de Tours Métropole à La Riche. Dès lors il a été possible de trier à partir de cette date les films plastiques étirables. Pour la partie Racan, les emballages recyclables sont acheminés au Centre de Tri Valorpôle 72 au Mans.

3.3 Fréquence de la collecte

La collecte est réalisée 1 fois par semaine et le même jour pour la collecte sélective et les ordures ménagères. Seule la maison de retraite de Semblançay et le camping de Sonzay en période estivale sont collectés deux fois par semaine.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE

	OMR 	RECYCLABLES SACS 
Période annuelle	1 x par semaine	1 x par semaine

3.4 Focus sur les déchetteries



3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	ST ANTOINE DU ROCHER		PERNAY		ST PATERNE RACAN	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 - 17h30	9h00 - 12h00	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Mardi	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15

3.4.2 Evolution des tonnages des Centres Tri'Tout

		Bois en mélange	Souches	Carton	DIB	Déchets verts	Gravats	Métaux ferreux ou non	Benne papier/multi STAR	Plâtre STAR	Total	% recyclage
PERNAY	Tonnage	83,14		53,43	683,14	508,26	480,71	70,26			1878,94	38,06%
	Vidage	38,00		71,00	245,00	200,00	90,00	30,00			674,00	
	T/vidage	2,19		0,75	2,79	2,54	5,34	2,34			2,79	
STAR	Tonnage	341,06	146,96	123,34	958,64	1914,36	1858,12	188,17	58,54	42,22	5631,41	47,37%
	Vidage	35,00	15,00	63,00	65,00	111,00	72,00	20,00	21,00	15,62	417,62	
	T/vidage	9,74	9,80	1,96	14,75	17,25	25,81	9,41	2,79	2,70	13,48	
ST PATERNE	Tonnage			67,87	760,44	316,32	344,64	111,20			1600,47	30,95%
	Vidage			80,00	284,00	132,00	56,00	34,00			586,00	
	T/vidage			0,85	2,68	2,40	6,15	3,27			2,73	
TOTAL	Tonnage	424,20	146,96	244,64	2402,22	2738,94	2683,47	369,63	58,54	42,22	9110,82	44,65%
	Vidage	44,00	9,00	90,00	175,00	162,00	94,00	27,00	14,00	11,62	626,62	
	T/vidage	5,92	10,03	1,28	6,21	8,69	16,33	6,17	2,72	2,32	14,54	



La crise sanitaire a perturbé les habitudes et comportements et de fait la production de déchets qui en est l'un des marqueurs. Les déchetteries ont été fermées à partir du 17 mars 2020. Il a été observé durant cette période quelques dépôts sauvages devant les sites. Les déchetteries ont été autorisées à rouvrir le 4 mai 2020 par arrêté préfectoral avant le déconfinement.

Cette réouverture s'est organisée ainsi :

- Respect des gestes barrières (cf. affiche ci-contre) et limitation du nombre de passage et d'utilisateur
- Accès par plaque d'immatriculation (plaque paire pour les jours pairs et inversement)
- Organisation de temps dédiés les jeudis sur rendez-vous pour les professionnels
- Mise en place de benne déchets verts dans certaines communes ou de service de broyage dans certaines communes
- Présence de la gendarmerie pour gérer les files d'attente et situation à risque.

Malgré cette période de fermeture, le tonnage a globalement augmenté en 2020 (+ 3,1%). Parmi les principaux tonnages en augmentation :

- Le flux « non-recyclable » (+14,5%) et les gravats (+15%) probablement liés au contexte sanitaire (plus de travaux, de ménage dans les maisons)
- Carton (+15%) probablement liés aux achats en ligne en augmentation

A noter également en 2020 :

- La mise en place de la benne Eco-mobilier sur les déchetteries de Pernay et Saint-Paterne-Racan.
- Réalisation d'un broyage sur la déchetterie de Saint-Antoine-du-Rocher pour distribution auprès des particuliers

CENTRES Tri'Tout		2016	2017	2018	2019	2020
Bois	R	504,04	490,00	463,00	511,78	424,20
Cartons	R	176,30	148,00	151,00	161,09	244,64
DDS Eco DDS		7,70	11,45	11,41	8,30	12,35
DDS hors ecoDDS		43,57	35,40	43,15	52,44	85,24
Déchets verts	R	2 373,82	2 589,00	2 550,00	2 474,83	2 738,94
DEEE	R	145,70	139,00	158,97	173,08	247,70
Ferraille	R	226,54	190,00	219,00	225,26	369,63
Gravats		1 914,00	2 479,00	2 278,00	2 125,40	2 683,47
Mobilier	R	85,84	189,00	242,88	240,92	355,32
Piles		1,80	1,80	1,67	2,05	1,43
Tout venant		1 320,00	1 421,00	1 558,00	1 434,84	2 402,22
Tonnage total		6 799,31	7 693,65	7 677,08	7 409,99	9 565,14
Dont recyclables		3 512,24	3 745,00	3 784,85	3 786,96	4 380,43
Taux recyclage		52%	49%	49%	51%	46%

3.4.3 Fréquentation des déchetteries

Pour le Centre Tri'Tout de Pernay, le plus grand nombre d'usagers vient de la commune de Luynes devant Ambillou, puis Pernay. L'accès de cette déchetterie à des habitants de la métropole tourangelle ou de Touraine Ouest Val de Loire est rendu possible par le biais de conventions d'accès passées avec ces collectivités. Il est à noter que le contrôle d'accès est aléatoire, le gardien ne réalisant que ponctuellement la provenance des usagers pour en déterminer la répartition par collectivité :

2020	Ambillou	Fondettes	Luynes	St-Etienne	Beaumont-la-Ronce	Cérelles	Charentilly	Neuillé	Pernay	Rouziers	St-Antoine	St Roch	Semblançay	Sonzay
TOTAL/commune	2020	2163	4525	1063	0	82	359	3	3517	6	500	591	425	249
	TOVAL	Tours Métropole			CCGCPR									
Total/collectivité	2020	7751			5732									
% / collectivité	12,18%	46,75%			34,57%									

Pour le Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher, si en moyenne environ un quart des dépôts sont réalisés par des habitants de St Antoine du Rocher, cela ne signifie pas qu'un quart des tonnages des déchets sont déposés par ces mêmes usagers.

En effet, la proximité du site multiplie les passages pour des petites quantités alors que les habitants des communes les plus éloignées (Beaumont, Neuillé-Pont-Pierre...) se déplacent pour de plus gros dépôts en moyenne.

La fréquentation annuelle estimée est la suivante :

- Saint-Antoine-du-Rocher : 58 000 passages / an
- Pernay : 20 000 passages / an
- Saint-Paterne-Racan : 18 000 passages / an

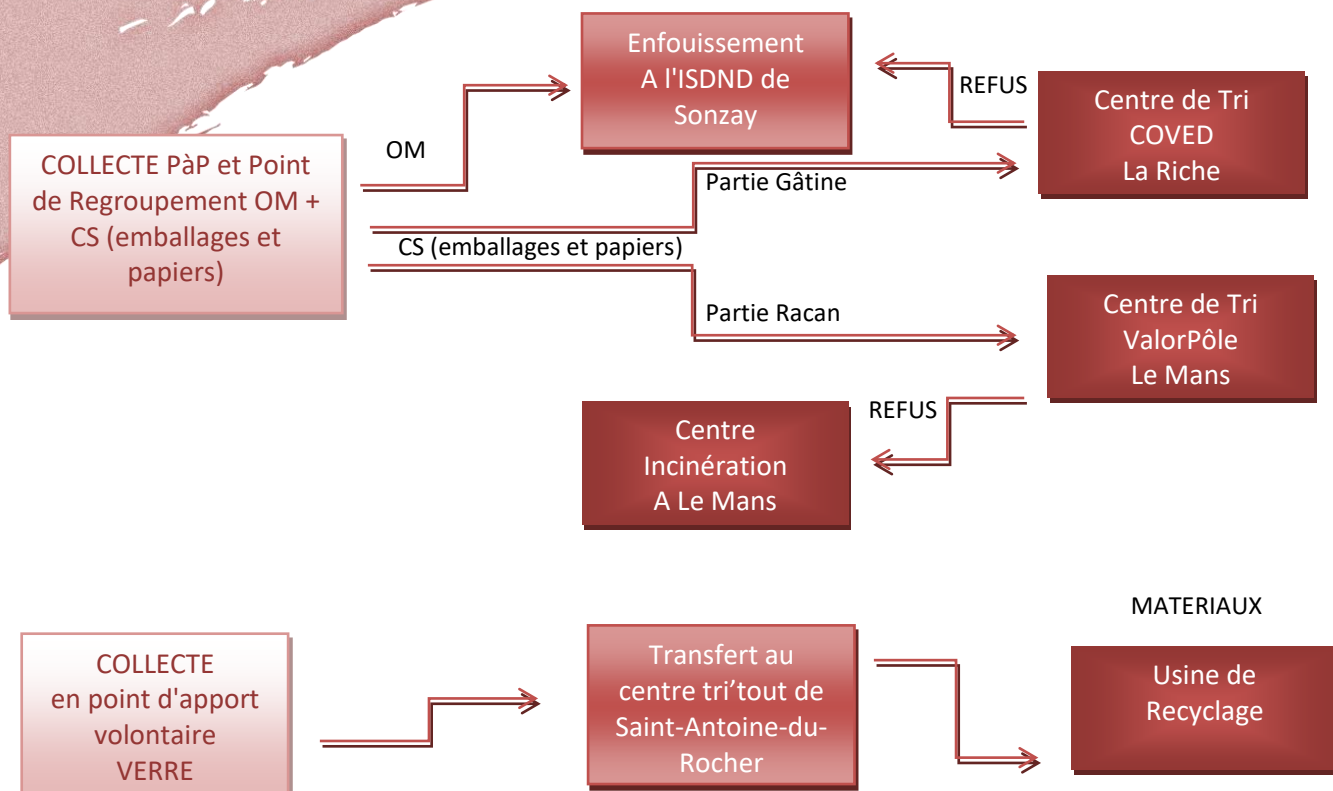
3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

En 2018, la collecte sur Gâtine était effectuée en benne bi-compartmentée (un compartiment pour les ordures ménagères résiduelles) et un camion pour la collecte sélective. La collecte des deux flux s'effectuait donc simultanément.

Le marché a été reconduit en groupement de commande avec la métropole. Au 1^{er} janvier 2019, l'entreprise Ourry a été retenue pour une collecte en benne mono-compartmentée (1 benne par flux). Après collecte, les flux sont déposés en dépôt direct dans les exutoires (Centre d'enfouissement à Sonzay pour les ordures ménagères et au Centre de Tri de La Riche pour le tri sélectif).

Au 1^{er} janvier 2020, la collecte sur Racan reprise par la Communauté de Communes était effectuée en benne bi-compartmentée (un compartiment pour les ordures ménagères résiduelles et un compartiment pour la collecte sélective) par la Société SUEZ. La collecte des deux flux s'effectuait donc simultanément.

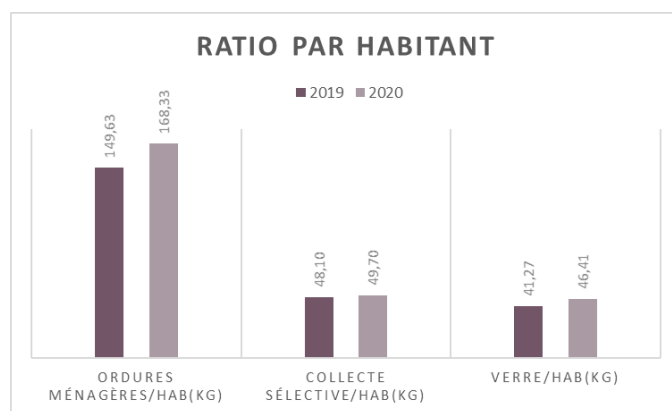
Le verre est toujours collecté par SUEZ ENVIRONNEMENT par des camions-grues qui transfèrent par le quai à verre du Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant expédition vers les verriers.



4. La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés en collecte résiduelle

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2019	2020
Collecte porte à porte (PàP)		
Ordures ménagères	2 329,76	3 678,09
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	696,40	1 027,65
Collecte en point d'apport volontaire (PàV)		
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes en Centre Tri tout	52,55	58,54
Verre	642,61	1 014,11
Total collecte	3 721,32	5 778,39
dont recyclables	1 391,56	2 100,30
Ratio (en kg)		
Population	15 570	21 851
Ordures ménagères / hab (kg)	149,63	168,33
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes / hab (kg)	48,10	49,71
Verre / hab (kg)	41,27	46,41
Total/hab (kg)	239,00	264,45
Taux recyclage	37%	36%



Tonnage Ambillou	2019	2020
Ordures ménagères	268,22	289,69
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	82,53	82,45
Verre	61,17	71,57

Les tonnages 2019 sur la partie Pays de Racan étant inclus avec la partie Touraine Ouest Val de Loire, l'analyse évolutive des tonnages n'est pas pertinente.

Sur la partie Gâtine, il est observé une forte augmentation des tonnages durant cette année 2020 en comparaison de 2019 :

- √ + 6,54 % pour la collecte sélective
- √ + 5,33 % pour les ordures ménagères
- √ + 11,08 % pour le verre

Evolution avant confinement : Janvier et Février 2020 / 2019 :

- √ - 2,7 % pour la collecte sélective
- √ -0,55 % pour les ordures ménagères
- √ + 15 % pour le verre

Evolution Mars à Mai 2020 / 2019 :

- √ + 5,25% pour la collecte sélective
- √ +9,52 % pour les ordures ménagères
- √ + 12 % pour le verre

La crise sanitaire a donc eu un impact important sur la production de déchets ménagers. Le confinement ou les phases de travail à distance ont eu pour conséquence une consommation et production de déchets plus importante dans les foyers et donc sur le territoire.

Hormis l'accès en déchetterie, le service public de collecte (recyclable, verre et ordures ménagères) ainsi que les exutoires (Centre de Tri notamment) n'ont pas été interrompus, aucun agent n'ayant contracté la COVID-19. La collectivité en lien quotidiennement avec la Préfecture durant le premier confinement, a dû fournir un plan de continuité des activités (PCA). Ce plan indique l'adaptation du service en terme de communication, de moyens humains et techniques ainsi que le mode de collecte en fonction du taux d'absentéisme des agents du service, cela afin d'anticiper et maintenir un niveau de service suffisant.

5. Le traitement des déchets : organisation

Les sites de traitement sont les suivants :

- Ordures ménagères et non recyclable de déchetterie : enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT.
Ce site est classé ISO 14001 (norme environnementale) et récupère le biogaz issu des déchets en décomposition pour le purifier puis le brûler et ainsi produire de l'électricité.
- Collecte Sélective : triée par COVED au Centre de Tri de La Riche (La grange David) pour la partie Gâtine et par ValorPôle Le Mans pour la partie Racan, avant expédition pour recyclage par les repreneurs (Valorplast, Arcelor, NORSKE, EUROPAC, REVIPAC, AFFIMET)
- Bois : plateforme ECOSYS à Saint-Pierre-des-Corps
- Déchets verts : plateforme de compostage ACTE à Chanceaux
- Ferraille et Déchets électriques : Derichebourg à La Riche
- Carton : Suez environnement à Montlouis-sur-Loire
- Gravats : Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT (utilisation en remblais ou couche de protection)

6. Refus de tri et performance

Caractérisations de la partie Gâtine – Centre de tri la Riche



Annexe 4 Bilan des caractérisation: Compte-rendu annuel d'exploitation – centre de tri de la Riche – année 2020

% Répartition	Matériaux	Aluminium	Collecte 1.01	Film Plast.	Papier	PCC,ELA	PCNC_1.04	PCNC_1.05	PEHD	PET clair	PET foncé	Pots et Barq.	Refus
Date réception	Acier												
10/01/2020 10:00	5,770%	0,717%	0,000%	14,356%	2,693%	17,153%	12,450%	1,311%	11,068%	2,465%	0,839%	1,067%	30,110%
16/01/2020 09:20	4,002%	0,557%	0,000%	2,158%	16,739%	2,819%	18,375%	12,546%	1,427%	9,048%	2,610%	0,974%	28,745%
13/02/2020 09:00	6,961%	0,364%	0,000%	3,636%	17,558%	4,208%	21,506%	4,208%	4,779%	11,325%	1,870%	0,468%	23,117%
18/02/2020 13:30	4,393%	1,195%	0,000%	2,678%	34,913%	2,736%	16,108%	8,304%	2,505%	5,125%	2,312%	1,233%	18,497%
03/03/2020 14:00	5,497%	0,682%	0,000%	2,957%	19,409%	2,388%	19,333%	12,168%	3,791%	7,278%	1,971%	2,199%	22,328%
12/03/2020 09:00	6,416%	0,602%	0,000%	3,960%	18,997%	2,707%	20,401%	5,965%	6,466%	10,075%	3,008%	1,654%	19,749%
24/04/2020 15:45	10,856%	0,557%	0,000%	4,941%	17,745%	5,637%	18,163%	2,018%	6,889%	6,472%	4,662%	0,835%	21,225%
30/04/2020 10:25	7,167%	0,358%	0,000%	2,889%	11,870%	4,031%	18,768%	2,508%	4,031%	12,004%	1,030%	1,120%	34,222%
13/05/2020 13:15	4,067%	2,945%	0,000%	4,067%	9,350%	2,852%	35,484%	4,208%	4,395%	6,031%	3,834%	0,842%	21,926%
13/05/2020 15:05	4,545%	1,891%	0,000%	2,532%	31,513%	3,874%	16,656%	1,068%	2,746%	3,508%	2,898%	0,946%	27,822%
19/05/2020 10:00	7,668%	2,171%	0,000%	3,361%	9,524%	4,412%	30,077%	4,062%	6,022%	10,644%	2,556%	0,700%	18,803%
25/05/2020 13:00	4,512%	2,209%	0,000%	2,444%	9,683%	3,807%	13,796%	14,524%	2,303%	5,335%	2,726%	1,598%	37,062%
03/06/2020 09:00	7,840%	0,726%	0,000%	2,505%	15,753%	3,775%	24,501%	0,000%	3,339%	9,837%	5,626%	0,327%	25,771%
05/06/2020 09:00	7,877%	0,883%	0,000%	2,084%	20,664%	3,320%	27,358%	3,426%	2,331%	7,241%	2,119%	0,989%	21,706%
08/06/2020 10:00	8,523%	0,636%	0,000%	3,741%	24,383%	4,936%	18,781%	8,909%	2,025%	6,479%	2,275%	1,080%	18,222%
09/06/2020 09:00	8,042%	0,521%	0,000%	2,625%	24,000%	4,875%	21,083%	6,833%	2,917%	7,854%	2,750%	0,833%	17,667%
18/06/2020 10:00	7,295%	1,854%	0,000%	2,781%	30,109%	4,676%	22,088%	0,322%	3,628%	8,102%	2,275%	1,612%	15,276%
24/06/2020 15:00	5,751%	1,219%	0,000%	2,590%	32,013%	3,047%	18,773%	5,142%	2,209%	7,313%	2,209%	0,952%	18,777%
03/07/2020 10:00	4,341%	0,785%	0,000%	2,584%	35,180%	3,866%	21,745%	3,700%	3,183%	6,408%	3,493%	1,013%	13,683%
07/07/2020 10:00	4,131%	0,550%	0,000%	2,464%	30,661%	2,122%	21,831%	3,127%	3,411%	10,385%	4,264%	0,910%	16,146%
15/07/2020 10:00	3,647%	0,574%	0,000%	2,459%	39,172%	6,433%	17,210%	2,459%	2,213%	6,884%	3,319%	1,270%	14,362%
23/07/2020 09:00	6,681%	0,703%	0,000%	2,442%	35,651%	1,485%	17,972%	0,820%	2,891%	8,986%	4,337%	0,664%	17,367%
31/07/2020 10:00	4,464%	1,210%	0,000%	2,336%	35,899%	3,025%	19,065%	5,465%	4,339%	10,513%	2,295%	1,147%	10,242%
05/08/2020 11:00	4,609%	0,913%	0,000%	2,325%	38,240%	3,322%	19,058%	1,246%	2,180%	11,958%	4,235%	0,623%	11,293%
25/08/2020 09:00	4,775%	2,085%	0,000%	2,748%	37,749%	2,615%	17,131%	0,834%	3,525%	7,428%	3,297%	0,265%	17,548%
09/09/2020 10:00	4,406%	1,047%	0,000%	2,083%	29,193%	3,911%	20,490%	0,909%	2,809%	6,830%	3,305%	0,826%	24,181%
18/09/2020 14:00	7,422%	0,797%	0,000%	3,512%	27,572%	2,989%	27,148%	0,000%	0,946%	4,682%	4,234%	0,448%	20,249%
05/10/2020 10:00	2,237%	0,406%	0,000%	2,401%	25,866%	4,475%	22,019%	1,091%	2,582%	7,394%	4,229%	0,764%	26,521%
05/10/2020 14:00	3,241%	1,236%	0,000%	2,229%	31,037%	1,823%	18,173%	0,000%	4,335%	4,376%	1,013%	1,823%	30,713%
04/11/2020 10:00	3,956%	0,138%	0,000%	2,116%	28,013%	3,542%	23,045%	0,000%	0,966%	3,220%	2,668%	0,828%	31,509%
30/11/2020 10:00	4,073%	0,569%	0,000%	3,155%	22,204%	2,796%	17,332%	5,192%	0,719%	8,387%	7,907%	0,200%	27,476%
08/12/2020 10:00	4,759%	0,931%	0,000%	3,172%	16,897%	3,448%	28,276%	0,000%	4,000%	9,241%	4,345%	0,621%	24,310%
10/12/2020 10:00	7,927%	0,454%	0,000%	2,890%	25,557%	3,055%	17,135%	2,766%	1,445%	4,624%	2,519%	0,516%	31,111%

Caractérisations de la partie Racan– Centre de tri ValorPôle

BILAN DES CARACTERISATIONS CONSIDEREES A LA														
Pourcentage		Mois: Matériau:												
Fraction	Date analyse	Acier	Aluminium	ELA	EMR	FILMS PLASTIQUES	GDM	JRM	PEHD	PET clair	PET foncé	Refus	Total général	
Multimatériaux (1)	31/01/2020 10:00	6,21%	0,52%	1,59%	30,75%	1,16%	2,74%	34,51%	1,59%	5,63%	1,16%	14,15%	100,00%	
	17/02/2020 09:07	6,21%	0,52%	1,59%	30,75%	1,16%	2,74%	34,51%	1,59%	5,63%	1,16%	14,15%	100,00%	
	09/03/2020 15:03	3,58%	0,27%	1,79%	24,37%	0,89%	2,68%	31,75%	3,13%	7,60%	2,46%	21,47%	100,00%	
	23/04/2020 10:39	4,23%	0,79%	3,65%	20,19%	1,54%	2,69%	29,61%	2,69%	5,58%	0,96%	28,07%	100,00%	
	04/05/2020 12:16	6,46%	0,24%	3,07%	17,11%	1,29%	2,74%	38,26%	3,23%	6,30%	1,94%	19,37%	100,00%	
	22/09/2020 10:53	8,96%	0,44%	2,13%	25,32%	1,14%	2,99%	26,03%	2,13%	6,54%	3,41%	20,91%	100,00%	
	15/10/2020 10:27	4,61%	0,59%	1,66%	33,38%	1,66%	2,03%	22,32%	3,87%	6,82%	2,40%	20,66%	100,00%	
	30/10/2020 07:15	7,17%	0,54%	3,49%	21,71%	0,97%	2,91%	31,60%	2,52%	6,59%	1,16%	21,33%	100,00%	
	09/12/2020 15:04	3,27%	0,31%	2,62%	17,29%	1,83%	0,13%	32,88%	3,54%	5,50%	1,96%	30,65%	100,00%	
	28/12/2020 10:46	5,81%	0,54%	3,48%	23,38%	4,07%	12,49%	22,07%	3,05%	5,66%	1,45%	18,00%	100,00%	

Les caractérisations réalisées en Centre de Tri permettent de connaître la part du gisement de chaque flux entrant dans ces Centres. Leur qualité est très variable et dépend du lot étudié. Les refus de tri ont été en augmentation durant l'année 2020.

Principales erreurs observées :

- Plastique non recyclable : pot de yaourt, sac à croquettes, ...
- Vêtements
- Ordures ménagères (balais, fleur en tissu, éléments de décoration, masques à usage unique...)

7. Les coûts

7.1 La collecte sélective et la collecte des ordures ménagères

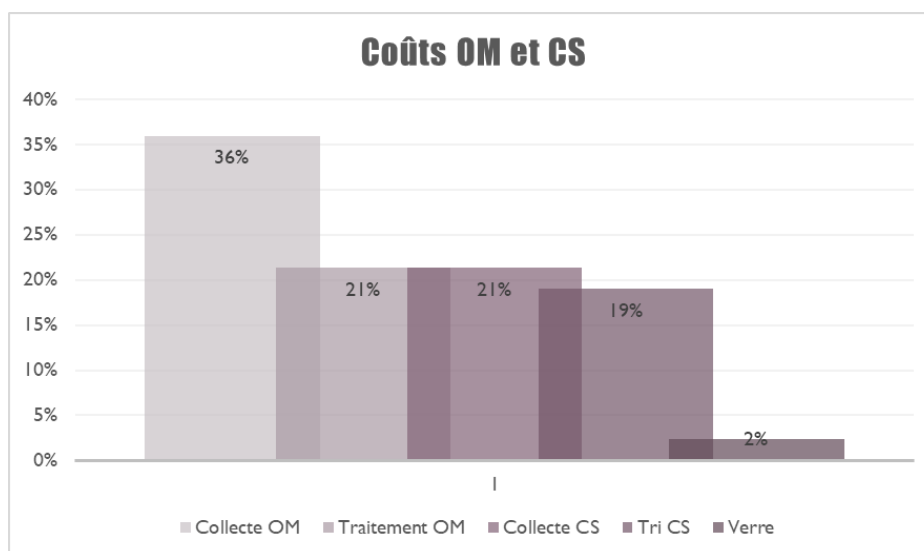
Récapitulatif des dépenses réalisées en 2020

Gâtine + Ambillou :

DEPENSES	MONTANT HT en euros	PART
Collecte et transport ordures ménagères	333 085,60	36%
Traitement des ordures ménagères	197 654,30	21%
Collecte et transport des emballages et papiers/cartonnettes	197 694,67	21%
Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	176 262,65	19%
Collecte du verre en PAV	21 683,41	2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors Ambillou)	926 380,62	100%
Total prestation Ambillou	106 781,28	
TOTAL PRESTATION OM + COLLECTE SELECTIVE (avec Ambillou)	1 033 161,90	

Bacs OM	9 944,30
Colonnes à verre	1 765,50
Sacs jaunes	24 706,88
Composteur	17 889,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors Ambillou)	54 306,18

TOTAL DEPENSES OM et CS	1 087 468,08
--------------------------------	---------------------

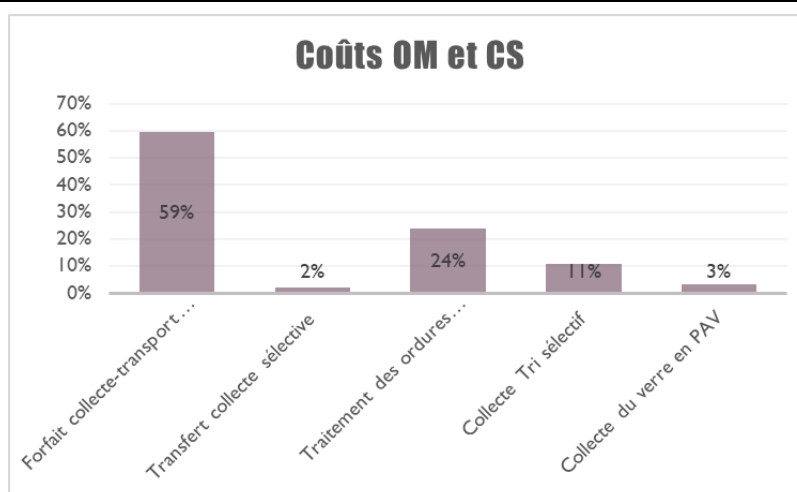


Racan :

DEPENSES	MONTANT HT en euros	PART
Forfait collecte et transport OM + sélectif	241 353,84	59%
Transfert collecte sélective	9 247,80	2%
Traitement des ordures ménagères	97 755,56	24%
Tri collecte sélective	44 529,46	11%
Collecte du verre en PAV	13 571,06	3%
TOTAL PRESTATION OM + COLLECTE SELECTIVE	406 457,72	100%

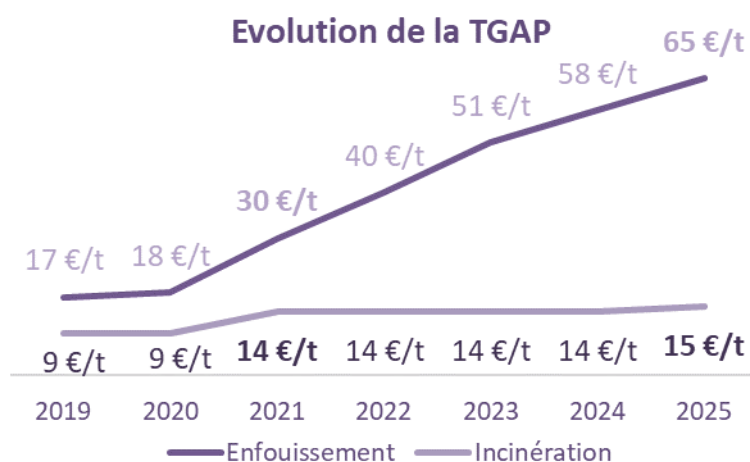
Bacs OM	20 116,32
Colonnes à verre	0,00
Sacs jaunes	7 312,80
Composteur	12 491,40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 920,52

TOTAL DEPENSES OM et CS	446 378,24
--------------------------------	-------------------



La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

A noter l'augmentation constante des coûts de prestation lors de la révision annuelle des tarifs des prestations et lors du renouvellement des marchés combinés à une augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).



7.2 Les Centres Tri'Tout

La Communauté de Communes gère trois centres Tri'Tout :

- Le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher situé 7 rue des Fossettes à Saint-Antoine-du-Rocher, dessert les communes de Beaumont, Cérelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Saint-Roch, Saint-Antoine-du-Rocher, Semblançay et Sonzay.
- Le Centre Tri'Tout de Pernay situé au lieu-dit "Beau-Clos" dans la zone d'activité, accueille les habitants de Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Cérelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Roch, Semblançay, Sonzay ainsi que certains habitants de l'agglomération tourangelle et les habitants d'Ambillou.
- Le Centre Tri'Tout de St Paterne situé rue Armand Moisant à St Paterne Racan dans la zone d'activité, accueille les habitants de St Aubin le dépeint, St Christophe sur le Nais, St Paterne Racan, Bueil en Touraine, Villebourg, Neuvy le Roi, Epeigné sur Dême, Chemillé sur Dême, Louestault, Marray.

L'ensemble des déchets acceptés ou refusés est décrit dans le règlement des déchetteries.

A noter que le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du Rocher est une déchetterie sans benne. Elles sont remplacées par des alvéoles de 90m2. Les matériaux sont alors rechargés dans des SEMI pour évacuation. Ce principe permet de :

- réduire le nombre de transport et les coûts associés
- faciliter les dépôts
- éviter les débordements de benne



Centre Tri'Tout St Paterne Racan



Centre Tri'Tout Pernay



Centre Tri'Tout St Antoine du Rocher

Dépenses de fonctionnement pour 2020

DESIGNATION		COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT HT en euros	COUT DE LOCATION DE BENNES OU CONTENEURS HT en euros	COUT TOTAL HT en euros
PERNAY				
	Gravat	8 667,88	1 313,40	9 981,28
	Ferraille	2 604,24	895,50	3 499,74
	Déchets verts	12 607,62	1 791,00	14 398,62
	Cartons	5 117,05	895,50	6 012,55
	Non recyclable (TGAP comprise)	63 024,91	1 791,00	64 815,91
	Bois	4 429,41	895,50	5 324,91
	Dms*	29 997,55		29 997,55
	Gestion déchetterie			55 060,83
	TOTAL DES DEPENSES Pernay	126 448,66	7 581,90	189 091,39
ST ANTOINE DU ROCHER				
	Gravat	21 649,08		21 649,08
	Ferraille	3 074,00		3 074,00
	Déchets verts	46 631,29		46 631,29
	Cartons	9 115,73		9 115,73
	Non recyclable (TGAP comprise)	75 715,67		75 715,67
	Bois	11 946,38		11 946,38
	Journaux-revues-magasines	3 646,20	600,00	4 246,20
	Dms*	37 233,88		37 233,88
	Plâtre	4 382,86	600,00	4 982,86
	Gestion déchetterie			86 191,44
	TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher	213 395,09	1 200,00	300 786,53
ST PATERNE RACAN				
	Gravat	8 522,94		8 522,94
	Ferraille	0,00		0,00
	Déchets verts	15 541,44		15 541,44
	Cartons	12 758,05		12 758,05
	Non recyclable (TGAP comprise)	84 378,91		84 378,91
	Dms*	40 028,26		40 028,26
	Gestion déchetterie			59 499,96
	Location bennes		2 035,44	2 035,44
	TOTAL DES DEPENSES St Patern Racan	161 229,60	2 035,44	220 729,56
	TOTAL DES DEPENSES	501 073,35	10 817,34	710 607,48

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux. Il s'agit des déchets toxiques déposés dans les Centres Tri'tout.

Dans les Centres Tri'Tout, 31.6 % des dépenses sont liées à la collecte et traitement du non recyclable loin devant la deuxième dépense pour la collecte et le traitement des déchets ménagers spéciaux avec 15.1 %.

8. Les financements

8.1 La redevance

La facturation du service de collecte, de tri et traitement des déchets était effectuée en 2020 sous la forme d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) semestrielle.

Le règlement de cette redevance est obligatoire.

Les recettes qu'elle génère permettent de financer la collecte des déchets en porte à porte mais aussi le tri et le traitement de tous les déchets y compris ceux collectés aux Centres Tri'Tout.

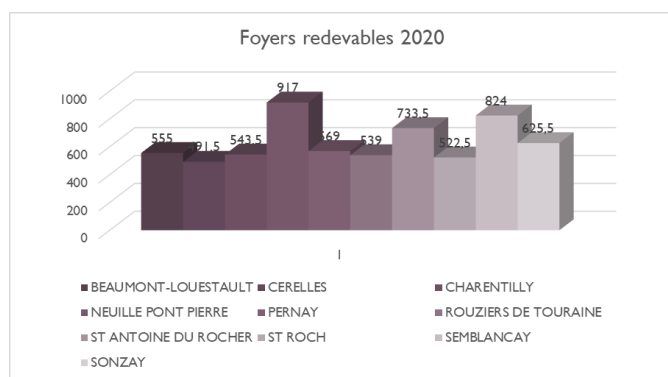
Type de redevance GATINE	Tarifs 2020
	€TTC/AN
FOYERS	
1 personne	142,28
2 personnes	182,26
3 personnes	222,28
4 personnes	262,30
5 personnes et plus	302,53
Résidences secondaires	182,26
ARTISANS COMMERCANTS (volume d'ordures ménagères)	
0 à 140 l	182,26
160 à 320 l	262,30
340 à 640 l	546,92
660 à 1 000 l	911,54
CANTINES SCOLAIRES	
0 à 50 rationnaires	358,11
51 à 100 rationnaires	613,65
101 à 150 rationnaires	869,51
151 à 350 rationnaires	1 892,47
Collège NPP	911,54
DIVERSES STRUCTURES	
MARPA	900,38
CCGCPR	546,92
La Source	2 695,77
Maison de retraite	3 294,11
Clinique du Val de Loire	2 097,11
SALLES POLYVALENTES (selon la capacité d'accueil)	
0 à 100 personnes	262,30
101 à 200 personnes	546,92
201 à 300 personnes	911,54
MAIRIES (écoles, associations, annexes...)	
0 à 140 l	182,26
160 à 320 l	262,30
340 à 640 l	546,92
660 à 1 000 l	911,54

Type de redevance RACAN	Tarifs 2020
	€TTC/AN
Catégories	
Résidences secondaires, PàP* et container	179,42
1 personne en PàP* - 1 passage/semaine	153,31
1 personne en regroupement - 1 passage/semaine	147,62
Foyer en PàP* - 1 passage par semaine	241,89
Foyer en regroupement - 1 passage par semaine	229,39
ARTISANS COMMERCANTS (volume d'ordures ménagères)	
Commerce, activité économique	261,18
Gros volume - 1 passage	1 261,63
Collectivités	
Collectivités	2 492,60
Collectivités 2 passages (maison de retraite)	3 644,07
Collectivités 2 passages (collège)	3 261,37
MAIRIES (écoles, associations, annexes...)	
Communes de - 500 habitants	229,39
Communes de 500 à 999 habitants	454,23
Communes de + de 1000 habitants	674,53

*PàP : porte à porte

Nombre de foyers redevables et montants (TTC) – Partie Gâtine

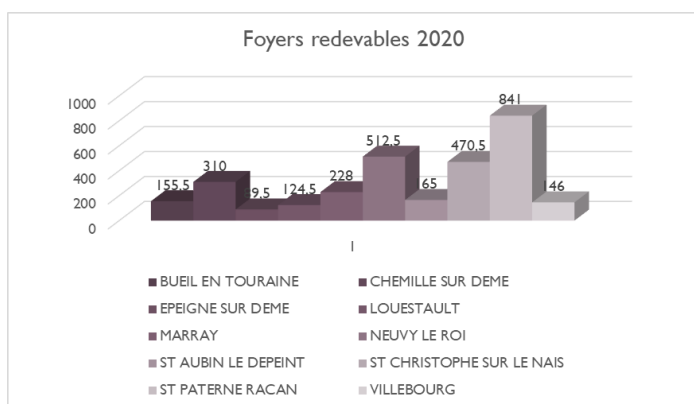
COMMUNES	FOYERS REDEVABLES au 1er semestre 2020	FOYERS REDEVABLES au 2ème semestre 2020	MONTANT au 1er semestre 2020	MONTANT au 2ème semestre 2020	
BEAUMONT-LOUESTAULT	552	558	56 403,03	56 859,72	
CERELLES	489	494	50 606,80	51 115,00	
CHARENTILLY	536	551	56 320,70	58 005,90	
NEUILLE PONT PIERRE	908	926	92 951,50	93 344,10	
PERNAY	562	576	59 676,79	60 196,51	
ROUZIERIS DE TOURAINE	541	537	57 377,02	56 591,23	
ST ANTOINE DU ROCHER	742	725	78 255,37	76 535,22	
ST ROCH	523	522	56 324,23	56 145,63	
SEMBLANCAY	830	818	89 513,11	88 955,86	
SONZAY	627	624	64 354,93	64 047,12	TOTAL
TOTAL	6 310	6 331	661 783,48	661 796,29	1 323 579,77



Total foyers redevables – partie Gâtine : 6 321

Nombre de foyers redevables et montants (TTC) – Partie Racan

COMMUNES	FOYERS REDEVABLES au 1er semestre 2020	FOYERS REDEVABLES au 2ème semestre 2020	MONTANT au 1er semestre 2020	MONTANT au 2ème semestre 2020	
BUEIL EN TOURAINE	154	157	15 905,51	16 300,66	
CHEMILLE SUR DEME	310	310	32 792,00	32 792,00	
EPEIGNE SUR DEME	89	90	8 930,15	8 912,55	
LOUESTAULT	125	124	13 341,50	13 179,13	
MARRAY	228	228	23 868,35	23 918,33	
NEUVY LE ROI	518	507	56 382,32	55 213,20	
ST AUBIN LE DEPEINT	167	163	17 450,04	16 982,18	
ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	475	466	50 370,28	49 638,36	
ST PATERNE RACAN	827	855	86 348,89	88 736,62	
VILLEBOURG	141	151	14 722,79	16 157,54	
TOTAL	3 034	3 051	320 111,83	321 830,57	641 942,40



Total foyers redevables – partie Racan : 3 043

La REOM est la première recette du service. Les recettes issues du tri sélectif (ventes de matériaux et subventions des éco-organismes) constituent la deuxième recette.

8.2 Les subventions et autres produits

ORGANISMES	MONTANT €
Tours Métropole accès Centres Tri'Tout	83 302,43
Ambillou remboursement prestation	154 889,19
Dépôts Centre Tri'Tout Pernay	777,41
Dépôts Centre Tri'Tout STAR	930,89
CITEO	260 698,26
CITEO (papiers)	37 000,00
EcoMobilier	16 869,45
EcoDDS	1 559,90
TOTAL	556 027,53

8.3 Les reprises des organismes

Recettes provenant de la vente des matériaux en 2020

MATERIAUX	MONTANT € TTC
Acier (Arcelor)	2 404,80
Alu	0,00
Carton + Ferraille (Suez)	176,74
Déchets électriques (Ecosystème - OCAD3E)	12 551,25
Plastiques PET (Valorplast)	31 422,34
Plastiques PEHD	
Verre (Vérallia)	27 380,77
Ferraille (Derichebourg)	16 879,10
Cartonnettes (EMR) (Europac)	22 122,53
Papiers JRM (Coved)	14 835,51
TOTAL	127 773,04

9. Actions de communication et de sensibilisation

Sensibilisation scolaire :

Malgré le contexte sanitaire, quelques animations scolaires prévues durant la période de confinement ont pu être réalisées en fin d'année :

- Prévention déchets : 104 élèves sensibilisés
- Préservation de la ressource en eau : 65 élèves sensibilisés
- Préservation de la biodiversité : 124 élèves sensibilisés

Sensibilisation Tout public :

Des animations grand public (10) sur le site des Rouchoux ont toutefois été proposées mais avec un nombre de participants restreint (91).

Les temps forts comme la fête de l'environnement en juillet, la journée opération réduction en novembre ainsi que les différentes animations programmées pour la semaine européenne de réduction des déchets ont été annulés.



Une visio-conférence présentant la démarche "Zéro Déchet" par Sébastien Moreau, président de Zéro Déchet Touraine a réuni plus d'une cinquantaine de personnes.

Une communication spécifique au contexte sanitaire a été mise en place :

- Diverses publications concernant l'accès en déchetterie notamment sont parues.
- Bulletin environnement spécial COVID
- Divers post internet ou sur les réseaux sociaux : les bons gestes à adopter
- Tuto sur le compostage, les recettes "antigaspi", la gestion des déchets verts à la maison, activité famille et récup' à faire chez soi.

Mais également :

- Bulletin des consignes de tri envoyé dans les boîtes aux lettres
- Bulletin environnement notamment de réservation des composteurs individuel en novembre 2020



10. Et pour le Futur ?

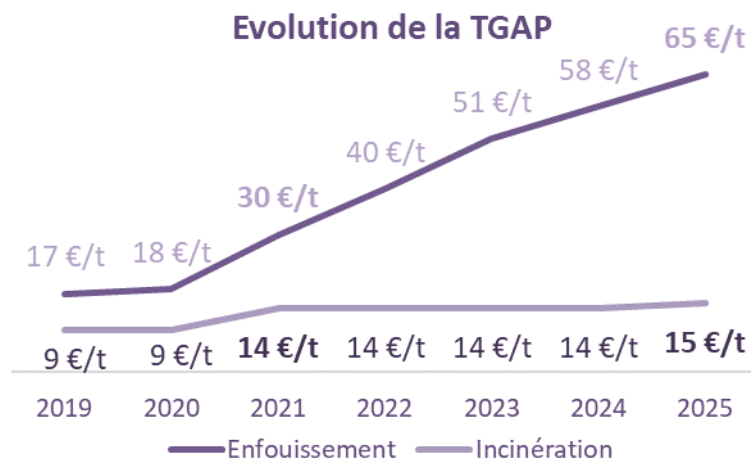
10.1 Contexte

Les nouvelles exigences réglementaires, notamment issues de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) sont nombreuses et impactent le service Déchets à différents niveaux :

- ▶ **Baisse de la production de Déchets Ménagers et Assimilés de 15 % d'ici 2030** : Il s'agit d'un véritable enjeu pour les collectivités, puisque la prévention doit porter sur l'ensemble des déchets pris en charge par le service public. Or, si on constate une baisse de la production d'OMR, les apports en déchèteries croissent. Les collectivités devront mettre en place des actions volontaires pour maîtriser ces tonnages ;
- ▶ **Réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge**, des objectifs de valorisation des déchets non dangereux. Cet objectif rejoint :
- ▶ **Le développement des filières REP** (emballages, papiers graphiques, mobilier, D3E...), pour lesquelles les collectivités ont besoin d'information, d'échanges pour une mise en œuvre efficace ;
- ▶ **L'harmonisation** progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens ;
- ▶ **La généralisation de l'Extension des Consignes de Tri** à l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022 ;
- ▶ **La généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025**

Le modèle technique et économique classique de la gestion des Déchets est questionné et de nouvelles solutions devront émerger pour répondre aux objectifs posés par la LTECV et la loi AGEC ainsi qu'aux enjeux plus globaux de préservation des ressources via le développement de l'économie circulaire. En parallèle, les collectivités font face à un contexte économique contraint :

- ▶ **Hausse de la Taxe Générale sur Les Activités Polluantes (TGAP)** sur l'incinération et surtout sur l'enfouissement : la TGAP passe de 18 €/t enfouie en 2020 à 65 €/t enfouie d'ici 2025.



- ▶ **Chute des prix de reprise des matières** : le contexte général du marché international de reprise des matériaux (beaucoup plus d'offre que de demande) a engendré une très forte baisse du prix de reprise pour certains matériaux au deuxième semestre de 2020 : 13 €/t pour le verre, 30 €/t de papier et 0 €/t de cartons. A l'heure actuelle, aucun indicateur ne laisse à penser que les prix vont remonter.

Les collectivités doivent faire face à une augmentation des charges, du fait de l'importante hausse de la TGAP notamment, avec en parallèle une diminution des recettes. Cet effet « ciseaux » engendre à l'échelle nationale une hausse du coût de la gestion des déchets.

Zoom sur le contexte du traitement OMr en Indre-et-Loire

L'Indre-et-Loire présente une densité d'installation de traitement OMr plutôt faible par rapport aux départements voisins : c'est notamment le cas pour les incinérateurs. Dans un contexte réglementaire qui pousse progressivement les collectivités à privilégier l'incinération par rapport à l'enfouissement, il existe peu d'alternatives « locales », à proximité directe.

10.2 Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

10.3 Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région coordonne les actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets à l'échelle régionale

Ce plan concerne toutes les catégories de déchets, hors nucléaire et explosifs. Il comprend notamment :

- Un état des lieux en matière de prévention et gestion des déchets,
- Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire,
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux,
- Les actions prévues pour atteindre ces objectifs

